

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du lundi 6 octobre 2025

Date de convocation : 5 septembre 2025	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 15 octobre 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2025-32

**OBJET : Affectation de financement de bornes de recharge
(3^{ème} tranche, programme VE 2024)**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le SIX du mois d'OCTOBRE, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au Complexe Saintes Végas, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 5 septembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET, MM. Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour les bornes de recharge dont l'installation est sollicitée directement par les communes, le Comité, réuni le 8 avril 2024, a voté un montant de travaux de 300 000 euros (HT) dans le programme VE 2024.

Le 31 janvier 2025, le Bureau avait affecté un montant de 10 700 euros (HT) à une première tranche constituée d'une opération dans le programme VE 2024.

Le 27 juin 2025, le Bureau avait affecté un montant de 12 700 euros (HT) à une deuxième tranche constituée d'une opération dans le programme VE 2024.

A la suite de nouvelles sollicitations communales, M. le Président propose au Bureau d'affecter une nouvelle part du montant de travaux permis par le programme VE 2024 du SDEER, soit 96 800 euros (HT), à une troisième tranche composée des opérations suivantes :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
VE133-1000	Cravans	Route de la Grande Mercerie	11 700
VE483-1003	Yves	Rue du 14 Juillet	36 700
VE219-1001	Marennes-Hiers-Brouage	Place du 8 Mai 1945	36 700
VE219-1002	Marennes-Hiers-Brouage	Rue Samuel Champlain	11 700
Total			96 800



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*